



PROTCOLE SANITAIRE

INSTITUTION
SAINTE CATHERINE

APPLICATION DU PROTCOLE SANITAIRE AU 09 NOVEMBRE 2020

Notre établissement a toujours accueilli les élèves dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités, dernièrement celles de novembre 2020. Pour rappel, l'ensemble de nos personnels enseignants et éducatifs ont assisté à une formation les lundi 11 mai et jeudi 14 mai afin de bien comprendre les enjeux et les applications techniques de ce document.

Pour apporter les outils nécessaires à la compréhension de ce nouveau protocole, une formation des délégués des classes de collège et de lycée est prévue lundi 09 novembre.

Ce protocole repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre à l'école**. Les enseignants et personnels suivent bien sûr le même protocole.

Cas contacts ou cas avérés

Si un élève a connaissance d'être cas contact, il est souhaitable qu'il ne se rende pas dans l'établissement avant d'avoir un avis médical lui confirmant son retour en cours (éventuellement après effectué le test Covid-19 et sous 7 jours).

Concernant un cas avéré, une semaine reste en vigueur ainsi que l'avis médical pour le retour en classe.

En cas de survenue de symptômes dans l'établissement :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale auprès du médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

Distanciation physique et brassage des élèves

Le principe de la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos.

Concernant les classes de Premières et de Terminales, la limitation de brassage s'applique par niveaux. Un sens de circulation est toujours en vigueur afin de limiter le brassage des élèves lors de leurs déplacements. Afin de simplifier les entrées et les sorties des élèves dans le bâtiment lycée, un fléchage au sol sera mis en place.

Afin de limiter le brassage, une nouvelle organisation de cour est mise en place par secteurs/niveaux (cf. plan). Cette dernière s'impose de 8h à 18h (les enseignants récupèrent leurs élèves dans le secteur indiqué à 8h20).

Lors des récréations, un premier temps de pause sera proposé aux collégiens de 10h15 à 10h30. Puis un second temps de pause de 11h10 à 11h25 pour les lycéens (le 3ème cours de la matinée commence à 10h15 au lieu de 10h30). Puis l'après-midi, de 14h55 à 15h05 pour le lycée, et de 15h50 à 16h pour le collège. (Attention : pas de sonnerie pour les pauses des lycéens).

Les élèves se mettront en rangs dans leurs espaces de récréation selon le nouveau plan. De même que les classes de Premières et de Terminales devront se ranger par classes même lorsque l'emploi du temps prévoit une spécialité. Quand l'enseignant récupère ses élèves dans la zone prédéfinie, ces derniers se désolidarisent du groupe classe et suivent l'enseignant de spécialité.

Il est à noter également que certains cours d'EPS s'opèrent en demi-groupe (muscultation, escalade,...).

CHAM et classes sportives : en raison d'un double protocole (Ministère de l'Education Nationale et Ministère de la Jeunesse et des Sports), les classes CHAM (Basket, Tennis, Aviron, Rugby) ne sont pas maintenues à ce jour.

Concernant la classe sportive académique Rugby : la section est maintenue, mais les entraînements sont étalés par groupes entre le mardi et le jeudi afin de ne pas mélanger les niveaux.

A ce jour, la classe sportive académique Aviron est en attente de l'autorisation administrative pour permettre sa réouverture. Nous vous tiendrons informés de l'avancée le plus tôt possible.

Le lavage des mains sera réalisé :

- A l'arrivée au collège ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas (gel hydroalcoolique distribué à l'entrée du self) ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

→ L'accès aux toilettes du bâtiment collège est possible pendant les récréations

Le port du masque :

- Le masque est obligatoire pour les élèves du collège et du lycée dans toutes les situations. Il est également désormais obligatoire à l'école élémentaire à partir de 6 ans (sauf sur avis médical du médecin référent).

- Pour les enseignants et les personnels : le port d'un masque « grand public » est obligatoire **dans toutes les situations** (les visières n'étant pas autorisées).

Nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection des sols se feront au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou les lieux de passage.

Nettoyage et désinfection des blocs sanitaires deux fois par jour.
Nettoyage et désinfection, dans les espaces utilisés, des surfaces et objets fréquemment utilisés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- Points de contact : poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, objets et matériels pédagogiques....

- Un protocole spécifique existe pour les labos de sciences et de technologie.

Aération régulière ou permanente des espaces classe et des espaces de travail.

Restauration :

La salle de restauration est réaménagée afin de mettre en place la distanciation.

Le nombre de services pour les collégiens se fera en fonction du nombre d'inscriptions, de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas.

Pour conclure : Merci à tous et à chacun de prendre en compte ce nouveau protocole et d'en assurer son application

Plan de restructuration des cours de récréation pendant la durée du confinement

